

Procès-Verbal de la Commission Paritaire de Psychologie
Réunie le Mardi 20 Mai 2008
Sous la présidence de M. Bruno DE CARA
Directeur du Département de Psychologie
Assisté de M. Sébastien MAILLARD, Assesseur Etudiant.

ETAIENT PRESENTS :

Enseignants : AIMAR J-Bernard, BISSON Thierry, CARIOU Michel, CHABRIER Lydia, CHANQUOY Lucile, DE CARA Bruno, FAURE Sylvane, LAVIGNE Frédéric, MILHABET Isabelle, NOVI Patricia, SCHADRON Georges, SCOTTO Delphine, STEINER Dirk, THEROUANNE Pierre, VINOT Frédéric et VIVES J-Michel.

Etudiants : MARIANI Santa (L1), TRUCHI Marc (L1), CHEVALIER Hélène (L2), MAILLARD Sébastien (L2), PICCAMIGLIO Grégory (L2), AMMANN Joël (L3), AVAGNINA Fabien (L3), BONNEFEMNE Julien (L3), PINELLI Mélissa (L3), PLUEN Stéphanie (L3), BOUGUERRA Nasser (M1), BUZZI Elisa (M1), PERNICI Marine (M1), PINEL Erika (M1), AKKARI Samy (M2), HAMIDI Zaineb (M2).

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Enseignants : BONARDI Christine à STEINER Dirk, CAMBON Laurent et MOLINA Guylaine à MILHABET Isabelle, JURANVILLE Anne à VIVES J-Michel, MANNONI Pierre à CHANQUOY Lucile, OLIVIER Gérard à FAURE Sylvane.

Etudiants : CHABLAIS Laetitia (L1) à MAILLARD Sébastien (L2), BONGIORNO Aix (L2) et CHOPIN Alexandre (L2) à AMMANN Joël (L3), ROUX Hélène (L2) à PERNICI Marine (M1), RAUCOULES Laura (L3) à PLUEN Stéphanie (L3), FURLAN Aurélien (M1) à PINEL Erika (M1), MARX Odile (M1) à BUZZI Elisa (M1), JACQUOT Olivier (M2) à HAMIDI Zaineb (M2).

ETAIENT EXCUSES :

Enseignants : BACCINO Thierry et MOLINA Guylaine.

Etudiant : FURLAN Aurélien (M1).

ETAIENT INVITES (sans pouvoir prendre part au vote) :

Enseignant : GARCIA René (UFR Sciences).

La séance est ouverte à 13h30 par M. DE CARA sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV du 21 janvier 2008
2. Retour sur examens
3. Point sur l'habilitation des diplômés (2008-2011)
4. Demande de postes d'enseignants-chercheurs
5. Questions diverses

M. DE CARA constate que le quorum n'est pas atteint (le nombre des présents étant inférieur à 50% de l'assemblée plénière pour ce qui concerne le collège des enseignants). Conformément à l'article 18 des statuts de la Commission Paritaire, et selon la mention portée sur la convocation, M. DE CARA décide de convoquer une nouvelle Commission Paritaire le même jour à 13h45 sur le même ordre du jour.

Toutefois, compte-tenu de l'arrivée tardive de certains membres enseignants, le quorum est atteint à 14h.

M. DE CARA demande s'il y a des questions diverses. Les questions suivantes sont évoquées :

- 1/ Plan Réussite en Licence et crédits de structuration Master
- 2/ Parking SJA
- 3/ Bibliothèque de Section (dont annales d'examen)
- 4/ Programme des examens de rattrapage (suite aux grèves de fin 2007)
- 5/ Logistique des sessions d'examen
- 6/ Interview diffusé par Armelle GAYDON (chargée de cours en Psychologie clinique)
- 7/ Testothèque

M. DE CARA désigne Mlle PLUEN Stéphanie (L3) comme secrétaire de séance.

M. DE CARA commence par souhaiter la bienvenue à M. VINOT, nouveau MCF en Psychologie Clinique, recruté (à compter du 1er février 2008) sur le poste MCF laissé vacant par M. HAM, promu Professeur.

I. APPROBATION DU PV DU 21 JANVIER 2008

M. DE CARA demande si la commission souhaite apporter des modifications au PV du 21 janvier 2008.

M. CARIOU dit que le PV mentionne un problème de santé comme justification de son absence de cours en Licence 2 au 1er semestre (UE LL3PY10). Il précise qu'il était dans l'impossibilité de faire cours compte-tenu des grèves.

Suite aux grèves de décembre 2007, Mlle BUZZI pensait que M. AIMAR s'était engagé à mettre à disposition des étudiants, via l'ouverture de la testothèque dont il est responsable, les épreuves de dessin non vues dans le cadre de son cours 'Examen psychologique de l'enfant (UE LM1PY22/32).

M. DE CARA pense que M. AIMAR a seulement dit qu'il invitait les étudiants à consulter des ouvrages à la B.U. pour se former dans ce domaine.

M. AIMAR, arrivé entre-temps, précise que l'ouverture de la testothèque se met en place. Il souligne des difficultés pour trouver le bon emplacement de celle-ci. Finalement, c'est la salle des archives du 2^e étage (dite « salle de la photocopieuse ») qui a été retenue pour héberger la testothèque. Cette salle est à accès restreint mais ne bénéficie pas de lumière naturelle. Une armoire a été achetée pour entreposer les tests. La testothèque ouvrira à la rentrée 2008 mais les conditions de son fonctionnement sont encore précaires.

M. DE CARA se demande si la BS (Bibliothèque de Section) ne constituerait pas un local mieux adapté pour accueillir la testothèque.

M. AIMAR dit qu'il a envisagé cette solution. Toutefois, après discussion avec la responsable de la B.U. St Jean d'Angély, l'idée de localiser la testothèque à la BS n'a pas été retenue pour ne pas occasionner des nuisances sonores aux autres étudiants de la B.U.

M. DE CARA demande à M. BISSON si, en sa qualité d'assesseur aux relations intérieures, il ne voit pas de meilleure solution pour héberger la testothèque.

M. BISSON dit que si des propositions lui sont faites, il pourra les appuyer auprès du Directeur d'UFR.

La commission n'ayant pas d'autres remarques, M. DE CARA propose de passer au vote sur l'approbation du PV du 21 janvier 2008.

Le PV du 21 janvier 2008 est approuvé (23 voix pour, 3 voix contre, 17 abstentions).

II. RETOUR SUR EXAMENS

M. DE CARA demande aux représentants étudiants de faire part d'éventuels problèmes survenus lors des examens du 2^e semestre (1^{ère} session).

Mlle PINELLI (représentante L3) intervient au sujet de l'épreuve de neurobiologie de L3 de M. GARCIA (UE LL6PY40). Elle précise que les étudiants ont été surpris par la forme et le contenu de cet examen. Par ailleurs, la consigne de l'épreuve mentionnait que les justifications données pour des réponses erronées ne seraient pas prises en compte. Or, même si un certain nombre d'étudiants reconnaissent s'être trompés dans l'identification d'une proposition comme étant vraie ou fausse, le choix 'VRAI' ou 'FAUX' ne constitue pas, selon eux, le seul élément de réponse à la question. Ils souhaitent donc que les justifications données pour leurs réponses soient prises en compte.

M. GARCIA répond qu'il a, malgré tout, tenu compte des justifications des étudiants dans son barème de notation. Il précise que les consignes étaient claires. Pour compléter sa réponse, il remet des documents de cours à Mlle PINELLI (représentante L3) et à M. DE CARA.

M. GARCIA ajoute qu'il a fait son possible pour que son enseignement soit bien assimilé (en utilisant de nombreuses illustrations, en mettant en ligne la quasi totalité de son cours, en abordant en cours toutes les questions posées à l'examen, sans bien sûr le signaler explicitement).

Mlle PLUEN remarque qu'il y a eu beaucoup d'échec au 1er semestre pour l'UE de Neurobiologie en L3. Peut-on trouver un moyen pour diminuer cet échec ?

M. LAVIGNE remarque que, selon lui, l'échec des étudiants à un examen ne peut être attribué à un enseignant en particulier. Toujours selon lui, c'est en général le manque de motivation qui conduit les étudiants à l'échec. C'est bien souvent le cas pour la neurobiologie.

Mlle PLUEN précise qu'elle ne remet pas en cause les compétences pédagogiques de M. GARCIA ou d'un autre enseignant de neurobiologie. Elle demande simplement s'il est possible de mettre en place des moyens pour diminuer le taux d'échec en neurobiologie.

M. DE CARA rappelle que la neurobiologie fait partie intégrante du programme de Licence. Il ne s'agit pas d'une matière secondaire mais d'un enseignement fondamental en Psychologie. Sur le plan national, la neurobiologie est moins bien réussie que toutes les autres matières en Psychologie. C'est également le cas à Nice.

M. DE CARA pense que la mise en place de tuteurs étudiants (issus, par exemple, de l'UFR Sciences) pourrait permettre d'améliorer le taux de réussite en neurobiologie.

Mlle PLUEN approuve cette proposition.

M. DE CARA demande aux représentants étudiants d'évoquer, année par année, les autres problèmes survenus lors de la session d'examen.

*** LICENCE 1 ***

Mlle MARIANI fait part d'une insuffisance de temps pour l'épreuve de statistiques (UE LL2PY30). Tous les calculs devant figurer sur la copie, de nombreux étudiants ont manqué de temps.

M. THEROUANNE précise que les enseignants chargés des TD de Statistiques se sont assurés que l'épreuve pouvait être réalisée en 1 heure. De nombreux étudiants ont ainsi quitté l'amphi avant la fin de l'épreuve.

*** LICENCE 3 ***

Mlle BUZZI remarque que le diaporama Power-Point mis en ligne par Mme Iakimova en L3 n'était pas lisible sur Internet.

*** MASTER 1 ***

Mlle PINEL fait remarquer que la durée de l'examen de l'UE LM2PY24 (M1 Spécialité Clinique) est de 2 heures pour 3 sujets, ce qui est nettement trop court.

M. CARIOU propose de voir ce point avec les collègues de Clinique.

De façon générale, les représentants étudiants notent que les examens ont commencé avec du retard (20 minutes environ), ce qui a engendré des difficultés.

M. DE CARA dit qu'il s'agit là d'un problème de logistique suite à l'absence d'appariteurs.

M. AIMAR rappelle que les surveillants doivent être présents au moins un quart d'heure avant le début de l'épreuve pour la préparation des amphis.

M. SCHADRON note qu'un quart d'heure est souvent même insuffisant. Il faudrait peut-être décaler les horaires de début d'épreuve pour permettre aux surveillants de préparer les amphis.

M. THEROUANNE remarque que le département de Psychologie disposait, il y a encore 2 ans, d'un appariteur spécialement présent pour les examens de Psychologie. Son rôle était très apprécié notamment pour la préparation des copies d'examen et la disposition des copies sur les tables.

M. BISSON rappelle que cet appariteur venait de Carlone. Aujourd'hui, le personnel administratif et technique du Pôle St Jean d'Angély ne fournit aucune contribution au déroulement des examens qui ont lieu sur le Pôle. Il faut vraiment que cela change car le service rendu aux étudiants s'en trouve nettement diminué.

M. CARIOU confirme que l'administration du Pôle SJA se détache de sa fonction logistique d'aide aux activités qui ont lieu sur le Pôle (pédagogie notamment).

Mlle MILHABET constate que les enseignants-chercheurs doivent prendre en charge, en plus de leurs tâches habituelles, une grande partie de la logistique liée aux examens (préparation des copies et des amphis, décachetage des copies, saisie des notes sous Excel, etc.).

M. DE CARA propose à la Commission de passer au vote sur la motion suivante :

La Commission Paritaire de Psychologie demande une vraie disponibilité des services administratifs du Pôle St Jean d'Angély au service du déroulement des enseignements et des examens qui ont lieu sur le Pôle.

Pour voie de conséquence, la Commission Paritaire de Psychologie demande : 1/ de subordonner le personnel administratif du Pôle aux Directeurs d'UFR présents sur le Pôle ; 2/ de mettre à disposition du personnel administratif supplémentaire pour l'accompagnement à la pédagogie.

Cette motion est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.

III. POINT SUR L'HABILITATION DES DIPLOMES (2008-2011)

M. DE CARA fait part des résultats de l'expertise de l'AERES (Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur) concernant l'habilitation des diplômes pour la période 2008-2011.

LICENCE DE PSYCHOLOGIE :

Avis B (répond partiellement aux critères de l'AERES)

L'AERES note qu'aucun parcours n'est prévu dans la Licence de Psychologie au motif que la formation est régie nationalement.

Même si la maquette de Licence est considérée comme « précise », l'AERES recommande d'ouvrir la formation vers la sociologie, les sciences du langage et l'ethnologie. Un enseignement introductif aux sciences humaines serait bienvenu.

M. DE CARA (après avoir consulté ses collègues) répond à l'AERES que le Titre national de Psychologue exige un SEUL parcours disciplinaire pour la Licence de Psychologie. Par ailleurs, des enseignements de Sciences du Langage, Sciences de l'Education et Sociologie sont prévus en L2 Psychologie. Enfin, les Unités d'Enseignement Libres (UEL), proposées par l'UFR LASH, permettront aux étudiants de Psychologie d'aborder d'autres champs disciplinaires en Sciences Humaines et Sociales.

Les volumes horaires de la Licence de Psychologie restent donc conformes à ceux votés en Commission Paritaire le 25 juin 2007.

MASTER 2 DE PSYCHOLOGIE :

M. DE CARA fait état de l'avis de l'AERES pour chacune des spécialités du Master 2 de Psychologie :

Spécialités reposant sur le laboratoire CIRCPLES (Centre Interdisciplinaire Récits, Cultures, Psychanalyse, Langues Et Sociétés) :

- Spécialité Professionnelle 'Psychopathologies interculturelles et Psychologie Clinique des situations de crises ' (Resp. M. Ham)

Avis A (répond de façon satisfaisante aux critères de l'AERES)

- | | |
|---|--|
| - Spécialité Professionnelle 'Psychologie Clinique et Gérontologie' (Resp. M. Cariou & J. Cabassut) | Avis A (répond de façon satisfaisante aux critères de l'AERES) |
| - Spécialité Professionnelle 'Psychologie Clinique et pathologique' (Resp. J-M. Vives) | Avis B (répond partiellement aux critères de l'AERES) |
| - Spécialité Recherche 'Psychanalyse, ethnologie et productions culturelles' (Resp. J-M. Vives) | Avis C (répond de façon insatisfaisante aux critères de l'AERES) car cette spécialité ne relèverait pas du domaine de la Psychologie |

Spécialités reposant sur le LPCS (Laboratoire de Psychologie Cognitive et Sociale)

- | | |
|--|--|
| - Spécialité (Professionnelle et Recherche) 'Psychologie et Neuropsychologie du Développement et des Fonctionnements Cognitifs' (Resp. S. Faure et B. De Cara) | Avis A (répond de façon satisfaisante aux critères de l'AERES) |
| - Spécialité (Professionnelle et Recherche) 'Psychologie Sociale et du Travail et Ingénierie des Ressources Humaines' (Resp. D. Steiner & L. Cambon) | Avis B (répond partiellement aux critères de l'AERES) |
| - Spécialité (Professionnelle et Recherche) 'Psychologie Cognitive et Ergonomie cognitive des TIC' (Resp. T. Baccino & P. Théroouanne) | Avis B (répond partiellement aux critères de l'AERES) |

Toutes les formations ci-dessus (sauf le Master Recherche de M. Vives) devraient donc être habilitées pour une ouverture à la rentrée 2008, sous réserve de la décision finale de la DGES et de l'Université.

MASTER 1 DE PSYCHOLOGIE :

Pour ce qui concerne le Master 1 de Psychologie, M. DE CARA précise que l'AERES demande un rééquilibrage entre les 4 spécialités de la Psychologie (Cognitive, Développementale, Sociale et Clinique). Dans ces conditions, l'UE Optionnelle sera conservée au 1er semestre de M1 (y compris pour les étudiants inscrits en spécialité Clinique). En revanche, l'UE Optionnelle sera bien supprimée au 2e semestre de M1 (pour toutes les spécialités).

M. DE CARA rappelle que l'idée de M. HAM en demandant la suppression de l'UE Optionnelle en Master 1 était d'alléger l'emploi du temps pour permettre aux étudiants de disposer de davantage de temps pour leur stage et leur mémoire.

Or, en regardant de près les volumes horaires de M1, M. DE CARA constate que la charge d'enseignement en méthodologie clinique augmente de 266 h éq. TD dans la nouvelle maquette par rapport à la maquette actuelle tandis que cette augmentation n'est que de 15h éq. TD pour la méthodologie expérimentale (commune aux 3 spécialités : sociale, développementale et cognitive).

M. DE CARA rappelle que les volumes horaires en Master 1 n'ont jamais fait l'objet de débat, ni de vote en Commission Paritaire car le principe de reconduire les volumes actuels était implicitement acquis. Or, le déséquilibre d'augmentation des heures (266 h éq. TD pour la méthodologie clinique contre 15h éq. TD pour la méthodologie expérimentale) fait que les volumes horaires en M1 doivent être discutés en Commission Paritaire.

M. DE CARA souhaite un rééquilibrage des heures entre la méthodologie clinique et la méthodologie expérimentale. Il rappelle que l'UFR demande une maîtrise des heures complémentaires avec l'exigence de fonctionner à moyens constants dans les nouvelles maquettes. Enfin, l'augmentation du volume horaire en méthodologie clinique ne va pas dans le sens d'un allègement de l'emploi du temps demandés par les étudiants de M1.

M. BISSON dit qu'il n'est pas à l'origine de cette demande d'augmentation des heures en méthodologie clinique. Selon lui, il est souhaitable que des heures de TD pour l'analyse des pratiques soient créées dès le 1^{er} semestre de M1. En effet, les étudiants de M1 Clinique partent en stage aussitôt après la rentrée et rencontrent des difficultés sur leur terrain de stage. L'analyse des pratiques est un atelier méthodologique où ces difficultés peuvent être discutées. Par ailleurs, l'enseignement actuel des tests projectifs est insuffisant, ce qui justifie une augmentation du volume horaire pour cet enseignement sur les 2 semestres.

M. STEINER rappelle que le souhait de la Commission Paritaire avait été de supprimer des heures en M1 pour alléger l'emploi du temps. A aucun moment, il n'a été question d'ajouter de nouveaux enseignements.

M. VIVES dit que les nouveaux enseignements demandés par la Clinique permettent aux étudiants de Clinique de se recentrer sur leur spécialité et leur pratique clinique.

Mlle PINEL dit qu'il faudrait un TD supplémentaire concernant l'analyse des pratiques pour les étudiants qui se réfèrent à la théorie du détour de M. CARIOU.

Mlle HAMIDI rappelle que les étudiants avaient demandé la suppression de l'UE optionnelle en M1 pour avoir davantage de temps pour le mémoire et le stage. Elle comprend que ce recentrage sur le mémoire exige davantage de temps à consacrer à l'analyse des pratiques.

M. DE CARA se demande si l'analyse des pratiques relève de l'encadrement du mémoire de M1 ou de la pratique du stage. Il faut bien distinguer 2 activités essentielles en M1 : le mémoire de recherche et le stage pré-professionnel. Pour la méthodologie expérimentale, ces 2 activités sont bien distinctes. Cela semble moins évident pour la méthodologie clinique.

M. CARIOU dit que c'est faux.

M. BISSON précise, en effet, que les étudiants de M1 doivent rendre un rapport de stage en plus de leur mémoire de recherche.

Mme FAURE rappelle que les recommandations de l'Université pour les nouvelles maquettes étaient de proposer des diplômes à moyens constants. Tous les collègues s'y sont pliés sauf, apparemment, en Psychologie Clinique. Elle rappelle que le besoin de renforcer tel ou tel enseignement existe dans toutes les sous-disciplines et pas seulement en Psychologie Clinique. Selon elle, la Commission Paritaire doit se prononcer sur le fond pour ou contre une augmentation des heures.

M. STEINER dit que les étudiants de M1 Clinique s'étaient plaints de ne pouvoir faire leur Master 1 sur un an compte tenu de la lourdeur des enseignements. L'augmentation des volumes horaires en M1 proposée par la Psychologie Clinique ne va pas dans le bon sens. Par ailleurs, l'analyse des pratiques n'est pas un véritable enseignement car ces heures sont structurées selon les besoins des étudiants et non pas selon un programme défini par l'enseignant.

M. VIVES dit que l'analyse des pratiques permet aux étudiants d'avancer dans l'élaboration de leur mémoire de recherche.

Mme FAURE dit que des heures d'encadrement des étudiants en stage seraient également nécessaires pour la méthodologie expérimentale. Les collègues n'ont pas fait cette demande car ils ont joué le jeu de proposer une maquette à moyens constants.

M. BOUGHERRA pense que l'analyse des pratiques n'est pas un cours. Le contenu est différent d'une fois à l'autre.

M. DE CARA dit qu'on pourrait rapprocher l'analyse des pratiques des séminaires méthodologiques organisés pour les étudiants de M1 en Psychologie cognitive et développementale. Les heures de ces séminaires ne sont pas comptabilisées dans la maquette.

Mme MILHABET remarque que l'augmentation des heures en M1 est nettement plus forte pour la méthodologie clinique que pour la méthodologie expérimentale et, ce, indépendamment du nombre de groupes de TD.

M. VIVES rappelle que la spécialité clinique regroupe 2/3 des étudiants inscrits en M1 de Psychologie. Malgré cela, la Clinique ne dispose que de 5 groupes de TD en M1 contre 4 groupes pour la méthodologie Expérimentale. Il est donc normal que l'augmentation des heures en M1 soit plus prononcée pour la spécialité Clinique.

Mme MILHABET constate que l'augmentation est cependant démesurée (266h pour la Clinique contre 15h pour l'Expérimentale). Les étudiants ont demandé une réduction du volume horaire et cette demande doit être respectée. Par ailleurs, parmi les étudiants de M1 inscrits en spécialité clinique, beaucoup sont des redoublants.

M. VIVES dit que le taux de redoublement en M1 est sensiblement le même pour toutes les spécialités.

M. DE CARA se demande si l'analyse des pratiques ne correspond pas plutôt à un encadrement d'étudiants ou encore à un accompagnement d'étudiants en stage.

M. THEROUANNE pense que le seul stage obligatoire se situe en M2. Le stage pré-professionnel de M1 est facultatif alors que le mémoire de recherche en M1 est, quant à lui, obligatoire. Pour preuve, il n'y a pas d'UE prévue pour le stage pré-professionnel en M1.

M. CARIOU estime que former des vrais psychologues en un an est une véritable gageure. Pour cela, les étudiants doivent commencer leur stage dès le M1. Ces heures de stage effectuées en M1 doivent donc être comptabilisées dans le volume global des 500 heures de stage exigées en Master pour l'obtention du Titre de Psychologue. Par ailleurs, l'analyse des pratiques faite autour des stages n'a rien à voir avec la présentation d'une étude de cas faite en séminaire. L'analyse des pratiques contribue à la formation du futur professionnel.

Mme CHANQUOY souhaite que la Commission Paritaire prenne position sur l'augmentation demandée pour les volumes horaires. L'UE optionnelle étant rétablie au 1^{er} semestre pour la spécialité clinique, cela constitue déjà une augmentation du volume horaire. Par ailleurs, toutes les spécialités ont un besoin de renforcer certains enseignements, pas seulement la spécialité Clinique.

Mlle HAMIDI se demande si l'encadrement des étudiants de Clinique se limite au terme de « volume horaire ». Il serait bien de s'entendre sur ce que les étudiants attendent à ce niveau de formation (des cours théoriques ou bien de l'encadrement de stage).

M. AKKIRI pense les étudiants de Clinique veulent accorder plus de temps à l'analyse des pratiques, ce qui est bénéfique pour leur mémoire.

Mlle PINEL reconnaît que les besoins sont aussi importants en clinique qu'en expérimentale, même si ce n'est pas le même type d'enseignement qui y est dispensé.

M. VIVES annonce qu'à partir du moment où l'UE optionnelle a été réintroduite pour les étudiants de M1 Clinique, les volumes horaires de la spécialité Clinique doivent être revus à la baisse. Avec M. BISSON, il fait la proposition suivante :

- diminuer le cours 'Processus de sublimation' à 16h CM (au lieu de 20h) ;
- supprimer les 20h TD supplémentaires pour les tests projectifs ;
- baisser à 10h TD l'analyse des pratiques au 1er semestre.

Toutefois, M. BISSON dit que la maquette de M1 a déjà été adoptée par le Conseil de Gestion et envoyée à l'Université. Dans ces conditions, il n'est pas possible, selon lui, de revenir dessus.

M. STEINER rappelle que les augmentations demandées n'ont jamais été publiquement communiquées. Seule la suppression de l'UE optionnelle en M1 avait été demandée par la Clinique. Il n'était pas question d'augmenter les heures, le principe étant de fonctionner à moyens constants.

M. DE CARA confirme que l'augmentation des heures demandées par la Clinique n'a jamais été votée par la Commission Paritaire. La suppression de l'UE optionnelle au 2^e semestre en M1 ne fait pas gagner d'heures au Département. En effet, les UE de spécialité et d'option sont mutualisées en M1. Autrement dit, l'augmentation du volume horaire demandée par la Clinique est bien une réelle augmentation par rapport aux moyens existants. Il n'est pas juste que cette augmentation profite seulement à la Clinique et non aux autres spécialités.

Mlle HAMIDI se demande comment la maquette de M1 est parvenue au Conseil de Gestion sans avoir été préalablement adoptée par la Commission Paritaire.

M. STEINER précise que les recommandations de l'AERES préconisant un rééquilibrage entre les 4 spécialités en M1 de Psychologie datent de quelques semaines. On travaille dans l'urgence et il n'est pas toujours possible de réunir une Commission Paritaire.

M. BISSON dit qu'il y a 3 possibilités : 1/ soit la maquette de M1 est reconduite à moyens constants sans heures supplémentaires ; 2/ soit les heures supplémentaires sont à re-négocier compte-tenu des modifications demandées par l'AERES ; 3/ soit le déséquilibre annoncé au début (266 h éq. TD pour la méthodologie clinique contre 15h éq. TD pour la méthodologie expérimentale) est approuvé. M. BISSON propose de voter sur ce point avant d'aller plus loin.

M. MAILLARD reconnaît qu'il n'est pas cohérent d'ajouter des heures alors que les étudiants de Clinique disent déjà manquer de temps en M1 pour leur mémoire. Par ailleurs, l'UE optionnelle étant réintroduite au 1er semestre de M1 pour les étudiants de Clinique, ajouter des heures supplémentaires à l'emploi du temps irait à contre courant de l'objectif visé.

M. DE CARA demande à la Commission paritaire de se prononcer sur l'une des 3 propositions suivantes :

(P1) : La maquette de M1 est reconduite à moyens constants (i.e. 40h CM + 20h TD pour chaque UE de spécialité et 40h pour l'UE de méthodologie (clinique ou expérimentale).

(P2) : Les heures supplémentaires demandées en M1 doivent être re-négociées entre la méthodologie clinique et la méthodologie expérimentale.

(P3) : L'augmentation des heures proposées par la Clinique (266 h éq. TD pour la méthodologie clinique contre 15h éq. TD pour la méthodologie expérimentale) est validée en l'état.

Résultats du vote de soutien à chaque proposition :

(P1) : 16 voix.

(P2) : 22 voix.

(P3) : 1 voix.

M. DE CARA demande donc une renégociation des heures en vue d'un meilleur équilibre entre la méthodologie Clinique et la méthodologie Expérimentale.

M. VIVES et M. BISSON font la proposition suivante en ce qui concerne les volumes horaires de M1 pour la spécialité Clinique :

LM1PY12 (Méthodologie Clinique, 1er semestre) : 10h CM + 24h TD

LM1PY24 (Spécialité Clinique, 1er semestre) : 40h CM + 20h TD

LM2PY12 (Méthodologie Clinique, 2e semestre) : 44h TD

LM2PY24 (Spécialité Clinique, 2e semestre) : 56h CM + 20h TD (analyse des pratiques).

Par rapport à la maquette actuelle, cette proposition représente une augmentation de 10h TD par étudiant soit, sur une base de 5 groupes de TD en M1 Clinique, une charge de $10 \times 5 = 50$ h éq. TD.

M. DE CARA propose de passer au vote sur cette proposition :

L'augmentation du volume d'enseignement, en M1 de Psychologie, à partir de 2008/2009, sera de :

10h TD par étudiant pour la méthodologie Clinique (soit, sur une base de 5 groupes de TD en M1 Clinique, une charge de $10 \times 5 = 50$ h éq. TD) ;

10h CM par étudiant pour la méthodologie Expérimentale (soit une charge de $10 \times 1.5 = 15$ h éq. TD).

Résultats du vote : 30 voix Pour, 0 voix Contre, 11 absents.

La proposition est adoptée.

Le détail complet des heures d'enseignement en M1 de Psychologie pour l'année 2008/2009 est joint en annexe I.

IV. DEMANDE DE POSTES D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

M. DE CARA rappelle que, selon l'Article 14 des statuts, "la Commission Paritaire donne son avis au Conseil de Gestion sur les postes à créer en fonction des besoins d'encadrement, et les orientations pédagogiques et scientifiques du Département".

M. DE CARA a sollicité les responsables des 4 sous-disciplines de Psychologie pour lui communiquer les demandes d'emplois d'enseignants-chercheurs pour la rentrée 2009.

M. DE CARA dit avoir reçu 5 demandes de postes (cf. annexes II) : 2 pour la Psychologie Clinique (1 MCF et 1 PR), 1 pour la Psychologie Cognitive (MCF), 1 pour la Psychologie Sociale (PR) et 1 pour la Psychologie du Développement (MCF).

M. DE CARA passe ensuite la parole aux responsables des sous-disciplines pour la présentation des 5 postes demandés.

Pour la Psychologie Clinique, M. VIVES dit que les 2 postes demandés (1 PR + 1 MCF) viennent renforcer l'encadrement de la spécialité Clinique. Ces postes ont déjà été demandés l'année dernière, en juin 2007, mais n'ont pas été obtenus. Seul a été obtenu le renouvellement du poste MCF laissé vacant par M. HAM.

Pour la Psychologie Sociale, M. SCHADRON fait la demande d'un poste de Professeur en Psychologie Sociale. M. SCHADRON dit que le départ à la retraite de P. MANNONI (MCF-HDR) en septembre 2008 affaiblit l'effectif de l'équipe de Psychologie Sociale même si celle-ci vient de bénéficier d'un nouveau MCF en Psychologie Sociale du Travail pour la rentrée 2008. En effet, l'effectif actuel de l'équipe de Psychologie Sociale est de 6 enseignants-chercheurs (2 PR + 4 MCF). Cet effectif n'a pas évolué depuis 1997. Le recrutement d'un nouveau MCF en Psychologie Sociale du Travail à la rentrée 2008 ne permettra pas d'augmenter cet effectif compte-tenu du départ à la retraite de P. MANNONI.

Par ailleurs, M. SCHADRON ajoute que ce poste de professeur en Psychologie Sociale a pour objectif de créer une nouvelle ligne de débouchés professionnels pour les étudiants de Psychologie dans le domaine de la Psychologie de la Santé et de la Prévention. En effet, à l'heure actuelle, les étudiants de Psychologie Sociale n'ont qu'un seul débouché professionnel possible : la Psychologie du Travail et l'ingénierie des ressources humaines.

Pour la Psychologie Cognitive, M. LAVIGNE fait la demande d'un poste de MCF en Psychologie Cognitive, méthodologie et statistiques. M. LAVIGNE dit que ce poste viendra renforcer les enseignements en méthodologie expérimentale et statistiques dont une très grande partie est actuellement assurée par des chargés de cours.

Pour la Psychologie du Développement, Mme CHANQUOY fait la demande d'un poste de MCF en Psychologie du Développement Cognitif. Mme CHANQUOY dit qu'avec la mise en place de la nouvelle maquette, la Psychologie du Développement connaîtra un déficit d'encadrement toujours aussi criant, malgré le recrutement d'un MCF à la rentrée 2008.

M. DE CARA remercie les responsables de chaque spécialité et propose d'ouvrir le débat en vue de classer les demandes de postes.

M. THEROUANNE rappelle que l'année dernière (juin 2007), outre le renouvellement du poste MCF de M. HAM et la création d'un poste MCF en Psychologie sociale du Travail, la commission paritaire avait classé en 1/ un poste MCF en Psychologie du développement et psychologie différentielle ; 2/ un poste de PR en Psychopathologie du handicap et de la déficience mentale ; 3/ un poste MCF en Psychologie Cognitive et Ergonomique ; 4/ un poste MCF en Psychologie Clinique et Pathologique.

M. VIVES précise que, cette année, les demandes de postes en Psychologie Clinique ont l'intitulé générique « Psychopathologie Clinique ».

Mlle MILHABET se demande si le classement des postes de l'année dernière doit être conservé ou bien s'il faut établir un nouveau classement.

M. LAVIGNE remarque que tous les postes demandés en Psychologie clinique sont orientés en Psychanalyse, ce qui ne va pas dans le sens d'une approche plurielle de la Psychologie clinique pour les étudiants.

M. DE CARA reprend le classement des postes de l'année dernière :

- le renouvellement du poste MCF de M. HAM en Psychologie Clinique a bien été obtenu (M. VINOT a été recruté) ;

- le poste MCF en Psychologie sociale du travail a également été obtenu de même que le poste MCF en Psychologie du développement et Psychologie Différentielle.

Les postes demandés qui n'ont pas encore été obtenus sont (dans l'ordre de classement) : 1/ PR en Psychologie Clinique ; 2/ MCF en Psychologie Cognitive ; 3/ MCF en Psychologie Clinique.

Dans ces conditions, M. DE CARA propose le classement des postes suivant pour cette année :

1. PR Psychopathologie Clinique

2. PR Psychologie Sociale
3. MCF Psychologie Cognitive
4. MCF Psychopathologie Clinique
5. MCF Psychologie du Développement cognitif

Mme CHANQUOY n'est pas d'accord et pense que le poste de PR en Psychologie Sociale devrait être classé en premier. En effet, il a été promis un renforcement de l'équipe de Psychologie Sociale via la CREATION d'un MCF en Psychologie Sociale du Travail. Or, ce renforcement serait annulé si un nouveau poste ne compense pas le départ à la retraite de P. MANNONI, MCF-HDR.

M. VIVES ajoute, quant à lui, que l'effectif des enseignants-chercheurs en Psychologie Clinique est resté stable depuis le recrutement de Mme SCOTTO en 2005. En effet, M. HAM a été nommé professeur sur le poste laissé vacant par le départ à la retraite de M. MIOLLAN et M. VINOT a été nommé MCF sur le poste laissé vacant par M. HAM. Par ailleurs, le support MCF qu'il a lui-même laissé vacant en étant promu Professeur a été redéployé en Neuropsychologie Cognitive.

M. STEINER rappelle qu'en Psychologie Sociale, l'effectif des enseignants-chercheurs n'a pas évolué depuis 1997.

M. SCHADRON dit que son principal argument pour une demande de PR en Psychologie Sociale est l'augmentation effective du nombre d'enseignants-chercheurs dans l'équipe de Psychologie Sociale, ce qui avait été promis par l'Université, à travers la création d'un poste MCF en Psychologie sociale du Travail. Or, cette augmentation d'effectif est sérieusement remise en cause suite au départ à la retraite de P. MANNONI. Par ailleurs, il insiste sur le fait que ce renforcement avait été considéré comme indispensable et prioritaire par la CP lors des votes précédents. Ne pas classer ce poste en premier reviendrait à dénier les décisions prises antérieurement.

M. STEINER rappelle qu'un principe simple avait été adopté par la Commission Paritaire, celui de voter le renouvellement de tout poste libéré par un départ (retraite, mutation, etc.). Or, ici, le départ à la retraite de P. MANNONI ne doit pas empêcher l'augmentation d'effectif obtenue par l'équipe de Psychologie Sociale à travers la création d'un poste MCF en Psychologie sociale du Travail.

M. DE CARA dit qu'en toute logique, le remplacement du poste MCF libéré par P. MANNONI devrait donner lieu à une demande de poste MCF en Psychologie sociale.

M. SCHADRON précise que le poste de PR demandé en Psychologie Sociale ne correspond pas au renouvellement du poste de P. MANNONI. Le poste de PR en Psychologie Sociale est une demande de création justifiée, d'une part, par la non augmentation d'effectif d'enseignants-chercheurs en Psychologie Sociale depuis 1997 et, d'autre part, par l'ouverture d'une nouvelle ligne de débouchés professionnels en Psychologie de la Santé.

M. VIVES rappelle que l'équipe d'enseignants-chercheurs en Psychologie Clinique ne s'est pas étoffée depuis 2005 alors que le LPCS a bénéficié de 2 postes MCF supplémentaires depuis 2005 (Neuropsychologie cognitive et Psychologie du Développement).

M. SCHADRON ajoute que le classement en 1^o du poste de PR en Psychologie sociale respecte le principe acquis de création d'un poste supplémentaire d'enseignant-chercheur pour l'équipe de Psychologie sociale.

M. DE CARA propose de passer au vote sur le classement suivant :

- 1/ PR Psychologie Sociale**
- 2/ PR Psychopathologie Clinique**
- 3/ MCF Psychologie Cognitive**
- 4/ MCF Psychopathologie Clinique**
- 5/ MCF Psychologie du Développement cognitif**

Résultats du vote : 23 voix Pour, 11 voix Contre, 6 absentions.

Le classement est adopté.

V. QUESTIONS DIVERSES

1. Plan Réussite en Licence et crédits de structuration Master.

M. AKKIRI remarque que le département de Psychologie est le plus gros département de l'UFR LASH. Malgré cela, aucune demande de subvention émanant de la Psychologie n'a été faite en Conseil de Gestion dans le cadre du plan Réussite en Licence.

De même, en ce qui concerne les crédits de structuration Master, M. AKKIRI s'étonne que si peu de demandes aient été faites pour la Psychologie.

M. DE CARA dit diffuser systématiquement tous les appels d'offre qu'il reçoit à tous les enseignants du Département et/ou, le cas échéant, aux représentants étudiants. Pour ce qui concerne le plan réussite en Licence, l'appel a été lancé aux enseignants.

M. DE CARA dit n'avoir reçu aucune réponse de la part de ses collègues pour le plan réussite en Licence. Dès lors, il a cru bon de ne faire aucune demande, les crédits du plan Réussite en Licence étant spécialement affectés à l'enseignement des langues vivantes, au soutien méthodologique et à la préparation au C2I.

Toutefois, voyant que d'importants crédits avaient été octroyés aux Départements dans le cadre du plan Réussite en Licence, M. DE CARA a formulé une demande au Conseil de Gestion, le 4 avril 2008, pour 6 postes de tuteurs étudiants, à raison de 120h d'encadrement annuel par poste. Coût : 6 x 900 euros = 5400 euros.

Résultats : Par avenant à la décision d'attribution du CG du 31 mars 2008 concernant le plan Réussite en Licence, le Département de Psychologie recevra, en 2008/2009, 2 postes de tuteurs supplémentaires, soit 2 x 120 heures de tutorat, pour les points suivants :

- Accueil, information et orientation des étudiants (de L1 notamment)
- Aide aux inscriptions pédagogiques
- Inscriptions dans les groupes de TD (Licence et Master 1)
- Soutien méthodologique (dont préparation aux examens).

En ce qui concerne les crédits de structuration des Masters, M. DE CARA a également diffusé cet appel d'offre à tous ses collègues le 10 octobre 2007. Seule une réponse se conformant aux critères d'éligibilité lui est parvenue. Il s'agissait d'une demande d'équipement en logiciel pour les étudiants de Master 1 dans le cadre de leur TER (cognitive, développement, sociale), ainsi que celles des étudiants de Master 2 des parcours recherche des 3 spécialités reposant sur le LPCS. Cette demande a été acceptée par le CG et 1600 euros ont été obtenus.

2. Programme des examens de rattrapage (suite aux grèves de fin 2007)

Mlle BUZZI se demande si les examens de rattrapage du 1^{er} semestre porteront sur le même programme que celui des examens de la 1^{ère} session (janvier 2008). En effet, Mlle BUZZI rappelle que les enseignants s'étaient engagés à ne pas interroger les étudiants sur des contenus de cours non dispensés suite aux grèves de décembre 2007.

M. DE CARA répond que les programmes des examens sont les mêmes pour la 1^{ère} session et la session de rattrapage.

3. Interview diffusé par Armelle GAYDON (chargée de cours en Psychologie clinique)

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine commission paritaire.

La séance est levée à 17h10.

Le Directeur du Département de Psychologie

L'assesseur étudiant

Bruno DE CARA

Sébastien MAILLARD

ANNEXE I : MASTER 1 DE PSYCHOLOGIE – Année 2008/2009

Code UE	Intitulé	ECTS	CM	TD	Gr	Charge
LM1PY11	METHODOLOGIE EXPERIMENTALE ET QUANTITATIVE	6	10	38	4	167
	a) Bureautique avancée			10	4	40
	b) Analyse de la variance		10	16	4	70
	c) Initiation à la programmation d'expérimentation			12	4	48
LM1PY12	METHODOLOGIE CLINIQUE	6	10	24	5	135
	a) Anglais, lecture de textes de Psychologie Clinique			6	5	30
	b) Entretien Clinique		10			15
	c) Méthodologies cliniques comparées : en gérontologies, en interculturelles et en psychanalyse			18	5	90
LM1PY21	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE SOCIALE	12	40	20	2	100
	a) Idéologie, croyances et mémoire sociale		10			15
	b) Relations interpersonnelles		10			15
	c) Psychologie de la santé et communication à la prévention		10			15
	d) Psychologie du Travail et des Organisations		10			15
	e) TD de Psychologie Sociale			20	2	40
LM1PY22	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE DEVELOPPEMENTALE	12	40	20	1	80
	a) Modèles actuels en Psychologie du Développement		20	10	1	40
	b) Acquisition du Langage		20	10	1	40
LM1PY23	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE COGNITIVE	12	40	20	1	80
	a) Lecture et compréhension de textes		14	6	1	27
	b) Mémoire		12	8	1	26
	c) Réseaux neuronaux : structures et fonctions		14	6	1	27
LM1PY24	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE CLINIQUE	12	40	20	5	160
	a) Psychopathologie de l'adulte et clinique de la déficience mentale		26	10	5	80
	b) Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent III		14	10	5	71
LM1PY31	OPTION : PSYCHOLOGIE SOCIALE	6				
LM1PY32	OPTION : PSYCHOLOGIE DEVELOPPEMENTALE	6				
LM1PY33	OPTION : PSYCHOLOGIE COGNITIVE	6				
LM1PY34	OPTION : PSYCHOLOGIE CLINIQUE	6				
LM1PY40	TRAVAIL D'ETUDE ET DE RECHERCHE I	6				
	TOTAL M1 SEMESTRE 1	30				

LM2PY11	METHODOLOGIE EXPERIMENTALE ET QUANTITATIVE	6	26	16	4	103
	a) Psychométrie avancée		6	6	4	24
	b) Méthodes statistiques avancées, corrélation, régression		16	4	4	40
	c) Analyses qualitatives et analyses multivariées		4	6	4	30
LM2PY12	METHODOLOGIE CLINIQUE	6		44	5	220
	a) Informatique / Bureautique (niveau 2)			20	5	100
	b) Tests projectifs et de niveaux 1			24	5	120

Code UE	Intitulé	ECTS	CM	TD	Gr	Charge
LM2PY21	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE SOCIALE	12	40	20	2	100
	a) Cognition sociale		16			24
	b) Conférences Recherches et Applications		24			36
	c) TD de Psychologie du Travail			20	2	40
LM2PY22	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE DEVELOPPEMENTALE	12	40	20		128
	a) Examen psychologique de l'enfant		20	8	1	38
	b) Examen psychologique de l'enfant (TD)			12	5	60
	c) Naissance des représentations		10			15
	d) Troubles du développement cognitif		10			15
LM2PY23	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE COGNITIVE	12	40	20	1	80
	a) Psychologie cognitive du langage		14	6	1	27
	b) Neuropsychologie de l'action		14	6	1	27
	c) Neuropsychologie de l'attention		12	8	1	26
LM2PY24	SPECIALISATION : PSYCHOLOGIE CLINIQUE	12	56	20	5	184
	a) Clinique des traumatismes		12			18
	b) Psychopathologie et carences élaboratives		16			24
	c) Interculturalité, gérontologie, psychanalyse		12			18
	d) Processus de sublimation		16			24
	e) TD Analyses des pratiques			20	5	100
LM2PY40	TRAVAIL D'ETUDE ET DE RECHERCHE II	12				
TOTAL M1 SEMESTRE 2		60				

Nouveaux enseignements en méthodologie Clinique :

- **18h TD** 'Méthodologies cliniques comparées : en gérontologies, en interculturelles et en psychanalyse'. Ces heures correspondent au regroupement de : 4h TD « Entretien Clinique », 4h TD « Processus de sublimation » et 10h TD nouvellement créées n'existant pas dans la maquette actuelle.

TOTAL AUGMENTATION = 10h TD soit, sur une base de 5 groupes de TD en M1 Clinique, une charge de $10 \times 5 = \mathbf{50h \text{ éq. TD}}$

Nouveaux enseignements en méthodologie Expérimentale :

- **6h CM + 6h TD** pour 'Psychométrie avancée' (cet enseignement n'existe pas dans la maquette actuelle) ;
- **4h CM + 6h TD** pour 'Analyses qualitatives et analyses multivariées' avancée' (cet enseignement n'existe pas dans la maquette actuelle) ;
- **Diminution de 10h TD** pour 'Bureautique avancée' (qui passe à 10h TD au lieu de 20h TD dans la maquette actuelle) ;
- **Diminution de 2h TD** pour 'Initiation à la programmation d'expérimentation' (qui passe à 12h TD au lieu de 14h TD dans la maquette actuelle).

TOTAL AUGMENTATION = 10h CM, soit une charge de $10 \times 1.5 = \mathbf{15h \text{ éq. TD}}$

ANNEXE II.a. : DEMANDE DE POSTE PR EN PSYCHOLOGIE SOCIALE**Campagne de recrutement des Enseignants-Chercheurs pour la rentrée 2009-2010**

Département à l'origine de la demande : Département de Psychologie

Directeur du Département : Bruno DeCara

UFR concernée : Lettres, Arts et Sciences Humaines

Indiquez la nature de l'emploi demandé : Création

Section(s) du CNU ou du second degré concernée(s) par la demande : 16

Nature du poste demandé (PR, MCF, PRAG, PRCE) : PR

Précisez le profil pour publication au Journal Officiel : Psychologie Sociale

Argumentaire sur les besoins en matière d'enseignement

Le renforcement de l'équipe s'avère nécessaire depuis plusieurs années, la précédente création de poste datant de 1997, et le recrutement récent d'un maître de conférence en psychologie sociale du travail ne constituant qu'une compensation du départ à la retraite d'un collègue maître de conférences HDR. Ce renfort est indispensable pour les enseignements fondamentaux en psychologie sociale dans les 4 premières années du cursus (du L1 au M1) Il s'agit d'une charge lourde d'enseignement nécessaire à la formation de base en psychologie. Ce renfort est d'autant plus nécessaire que nous recourons déjà largement dans toutes les années du cursus à de nombreux chargés de cours. Un renforcement de l'encadrement pédagogique est nécessaire au niveau des enseignements de base en psychologie sociale, à celui de l'enseignement de la méthodologie expérimentale et des statistiques, et une accentuation des problématiques liées aux applications directes de la psychologie sociale dans les domaines qui offrent le plus d'applications et de débouchés est indispensable. Par ailleurs, une cinquantaine d'étudiants choisissent actuellement de s'inscrire en M1 de psychologie sociale et nous ne proposons qu'un seul Master 2 professionnel, orienté vers la psychologie du travail et les ressources humaines. Il s'avère nécessaire de développer un master plus généraliste, de type « ingénierie en psychologie sociale », orienté vers des applications diverses, notamment dans les domaines de la santé, de la prévention et de la justice.

Bilan des recrutements sur les 3 dernières années avec indicateurs quantitatifs

- 2006 : Recrutement d'un Professeur de Psychologie Clinique et Pathologique / Création de poste (recruté : Jean-Michel Vives, précédemment MCF à l'UNSA).
- 2007 : Recrutement d'un Maître de Conférences en Neuropsychologie (sur le support laissé vacant par le recrutement de J.-M. Vives en qualité de Professeur) : Galina Iakimova.
- 2007 : Recrutement d'un Professeur de Psychologie Clinique et Pathologique / Remplacement du départ à la retraite du Professeur Claude Miollan (recruté : Mohammed Ham, précédemment MCF à l'UNSA).
- 2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie Clinique et Pathologique / Support laissé vacant par la nomination de M. Ham en qualité de Professeur (recruté : Frédéric Vinot).
- 2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie du développement et psychologie différentielle.
- 2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie sociale du travail et des organisations (Support laissé vacant par le départ du Maître de conférences HDR Pierre Mannoni)

ANNEXE II.b. : DEMANDE DE POSTE PR EN PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE

Campagne de recrutement des Enseignants-Chercheurs pour la rentrée 2009-2010

Département à l'origine de la demande : Psychologie

Directeur du Département : Bruno de Cara

UFR concernée : LASH

Indiquez la nature de l'emploi demandé :

Section(s) du CNU ou du second degré concernée(s) par la demande : 16eme
 Nature du poste demandé : PR 1^{er} Mouvement 2009

Précisez le profil pour publication au Journal Officiel : Psychopathologie clinique

Argumentaire sur les besoins en matière d'enseignement

Le Professeur recruté participera à l'enseignement de la psychopathologie clinique sur l'ensemble du cursus (L1 à M2 Professionnels et recherche) où l'encadrement dans le champ de la psychologie clinique et de la psychopathologie reste à ce jour extrêmement déficitaire. L'enseignement du Professeur recruté visera donner aux étudiants de L1, L2, L3 les notions fondamentales en psychopathologie, à renforcer l'encadrement pédagogique et l'initiation à la recherche à partir du M1 (directions de mémoires et analyses des pratiques). En M1 et M2 (pro & recherche) l'enseignement s'attachera surtout à former les étudiants à la l'intervention clinique dans tous les champs susceptibles de solliciter l'expertise du psychologue clinicien et à leur fournir les concepts et les modèles métapsychologiques afin de penser leurs cliniques et de théoriser leurs pratiques. Il devra par ailleurs professer lors de séminaires de recherches praxéologiques, auprès des étudiants de master recherche et des doctorants, sur des thématiques relatives à l'équipe de recherche à laquelle il se rattachera : CIRCPLES (Centre Interdisciplinaire Récits, Cultures, Psychanalyse, Langues Et Sociétés) EA 3159.

Bilan des recrutements sur les 3 dernières années avec indicateurs quantitatifs

2006 : Recrutement d'un Professeur de Psychologie Clinique et Pathologique / Création de poste (recruté : Jean-Michel Vives, précédemment MCF à l'UNSA). Bilan quantitatif sur les quatre dernières années : 1 ouvrage, 1 direction d'ouvrage, 8 chapitres d'ouvrages, 2 direction de numéro d'une revue à comité de lecture, 1 direction de numéro d'une revue spécialisée, 17 articles dans des revues à comité de lecture, 7 articles dans dans revues spécialisées, 10 communications dans des colloques internationaux, 4 communications dans des colloques nationaux, 2 contrats de recherche financés par les collectivités territoriales, 1 mise en place d'un contrat Erasmus avec l'Université de Ioanina (Grèce).

2007 : Recrutement d'un Maître de Conférences en Neuropsychologie (sur le support laissé vacant par le recrutement de J.-M. Vives en qualité de Professeur).

2007 : Recrutement d'un Professeur de Psychologie Clinique et Pathologique / Remplacement du départ à la retraite du Professeur Claude Miollan (recruté : Mohammed Ham, précédemment MCF à l'UNSA). 1 ouvrage, 1 direction d'ouvrage, 3 chapitres d'ouvrage, 11 articles dans des revues spécialisés, 11 communications dans des congrès et colloques nationaux et internationaux , 8 actions-recherches financées par l'état et/ou les collectivités territoriales, 1 convention avec l'Université de Rabat (Maroc).

2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie Clinique et Pathologique / Support laissé vacant par la nomination de M. Ham en qualité de Professeur.

2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie du développement et psychologie différentielle.

2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie sociale du travail et des organisations

ANNEXE II.c. : DEMANDE DE POSTE MCF EN PSYCHOLOGIE COGNITIVE**Campagne de recrutement des Enseignants-Chercheurs pour la rentrée 2009-2010**Département à l'origine de la demande : **PSYCHOLOGIE**Directeur du Département : **Bruno De Cara**UFR concernée : **LASH**

Indiquez la nature de l'emploi demandé :

Section(s) du CNU ou du second degré concernée(s) par la demande : Nature du poste demandé (PR, MCF, PRAG, PRCE) : MCF
--

Précisez le profil pour publication au Journal Officiel : Psychologie Cognitive: Méthodologie et Statistiques

Argumentaire sur les besoins en matière d'enseignement

<p>Un des axes forts de la Psychologie à l'UNSA est constitué par les diverses composantes de la Psychologie Cognitive qui sont sources grandissantes d'emplois pour les psychologues (neuropsychologie, thérapies cognitives et comportementales, ergonomie cognitive). L'enseignement de la psychologie cognitive doit cependant s'accompagner de solides connaissances en méthodologie et en statistiques dispensées de la L1 aux M2. L'acquisition de ces connaissances par les étudiants en psychologie est actuellement possible en grande partie par des chargés de cours. Or ces connaissances concernent à la fois des bases fondamentales au programme de Licence et des approfondissements indispensables au programme de Master de différentes options (neuropsychologie et développementale, ergonomie cognitive, recherche en psychologie). Outre l'activité d'enseignement, le nouveau collègue contribuera à l'encadrement pédagogique et la gestion des formations de Master proposées en psychologie cognitive (Formation continue, relations avec les services hospitaliers universitaires et les entreprises).</p>
--

<p>Le poste de MCF en psychologie cognitive viendrait non seulement renforcer les Masters 2 mais surtout assurer une continuité des enseignements en méthodologie et statistiques dans le cadre de la psychologie cognitive dispensés depuis le L1 sur l'ensemble de cursus dont l'effectif est important. Il est d'ailleurs à noter que dans le dernier rapport d'évaluation de l'Université de l'AERES, la seule filière de l'Université pour laquelle il est nommé regretté un trop faible taux d'encadrement est la Psychologie (p. 8). Ce sous-encadrement a, entres autres, pour conséquence un nombre important d'heures complémentaires, dans le budget d'un UFR en ayant déjà un volume beaucoup trop important.</p>

Bilan des recrutements sur les 3 dernières années avec indicateurs quantitatifs

Aucun poste dans le champ de la méthodologie et des statistiques en Psychologie Cognitive.
--

ANNEXE II.d. : DEMANDE DE POSTE MCF EN PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE

Campagne de recrutement des Enseignants-Chercheurs pour la rentrée 2009-2010

Département à l'origine de la demande : Psychologie

Directeur du Département : Bruno de Cara

UFR concernée : LASH

Indiquez la nature de l'emploi demandé :

Section(s) du CNU ou du second degré concernée(s) par la demande : 16eme Nature du poste demandé : MCF 1er Mouvement 2009
--

Précisez le profil pour publication au Journal Officiel : Psychopathologie clinique

Argumentaire sur les besoins en matière d'enseignement

Le maître de conférences recruté participera à l'enseignement de la psychopathologie clinique sur l'ensemble du cursus (L1 à M2 Professionnels et recherche) où l'encadrement dans le champ de la psychologie clinique et de la psychopathologie reste à ce jour extrêmement déficitaire. L'enseignement du Maître de conférences recruté visera à donner aux étudiants de L1, L2, L3 les notions fondamentales en psychopathologie, à renforcer l'encadrement pédagogique et l'initiation à la recherche à partir du M1 (directions de mémoires et analyses des pratiques). En M1 et M2 (pro & recherche) l'enseignement s'attachera surtout à former les étudiants à la l'intervention clinique dans tous les champs susceptibles de solliciter l'expertise du psychologue clinicien et à leur fournir les concepts et les modèles métapsychologiques afin de penser leurs cliniques et de théoriser leurs pratiques. Ses thématiques de recherche devront s'inscrire dans celles développées par l'équipe de recherche à laquelle il se rattachera : CIRCPLS (Centre Interdisciplinaire Récits, Cultures, Psychanalyse, Langues Et Sociétés) EA 3159.
--

Bilan des recrutements sur les 3 dernières années avec indicateurs quantitatifs

2006 : Recrutement d'un Professeur de Psychologie Clinique et Pathologique / Création de poste (recruté : Jean-Michel Vives, précédemment MCF à l'UNSA). Bilan quantitatif sur les quatre dernières années : 1 ouvrage, 1 direction d'ouvrage, 8 chapitres d'ouvrages, 2 direction de numéro d'une revue à comité de lecture, 1 direction de numéro d'une revue spécialisée, 17 articles dans des revues à comité de lecture, 7 articles dans dans revues spécialisées, 10 communications dans des colloques internationaux, 4 communications dans des colloques nationaux, 2 contrats de recherche financés par les collectivités territoriales, 1 mise en place d'un contrat Erasmus avec l'Université de Ioanina (Grèce).
2007 : Recrutement d'un Maître de Conférences en Neuropsychologie (sur le support laissé vacant par le recrutement de J.-M. Vives en qualité de Professeur) : Galina Iakimova.
2007 : Recrutement d'un Professeur de Psychologie Clinique et Pathologique / Remplacement du départ à la retraite du Professeur Claude Miollan (recruté : Mohammed Ham, précédemment MCF à l'UNSA). 1 ouvrage, 1 direction d'ouvrage, 3 chapitres d'ouvrage, 11 articles dans des revues spécialisés, 11 communications dans des congrès et colloques nationaux et internationaux , 8 actions-recherches financées par l'état et/ou les collectivités territoriales, 1 convention avec l'Université de Rabat (Maroc).
2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie Clinique et Pathologique / Support laissé vacant par la nomination de M. Ham en qualité de Professeur (recruté : Frédéric Vinot).
2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie du développement et psychologie différentielle.
2008 : Recrutement d'un Maître de conférences en Psychologie sociale du travail et des organisations

ANNEXE II.e. : DEMANDE DE POSTE MCF EN PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT**Campagne de recrutement des Enseignants-Chercheurs pour la rentrée 2009-2010**Département à l'origine de la demande : **PSYCHOLOGIE**Directeur du Département : **BRUNO DE CARA**UFR concernée : **LASH**

Indiquez la nature de l'emploi demandé :

Section(s) du CNU ou du second degré concernée(s) par la demande : 16 ^{ème} section Nature du poste demandé (PR, MCF, PRAG, PRCE) : MCF

Précisez le profil pour publication au Journal Officiel : Psychologie du développement cognitif

Argumentaire sur les besoins en matière d'enseignement

Avec la mise en place du nouveau contrat quadriennal 2008/2011, la psychologie du développement connaîtra un déficit d'encadrement, malgré un recrutement pour la rentrée 2008, toujours aussi criant. Ce déficit est d'autant plus marqué que la psychologie du développement est la filière la moins dotée en volume horaire des quatre filières du département. Par exemple, pour ce qui concerne la Licence (du L1 au L3), les enseignements de psychologie du développement ne représentent un volume total horaire que de 460 heures, alors que la psychologie cognitive (618h), la psychologie clinique (623h), la psychologie sociale (684h) et même la neurobiologie (656h) ont toutes des volumes horaires dépassant 600 heures. Ceci veut-il dire que la psychologie du développement est moins importante à enseigner que les autres disciplines de la psychologie ? Certainement pas, ceci reflète simplement la situation niçoise, dramatique, qui ne compte que trois – bientôt quatre – enseignants statutaires pour assurer l'ensemble des enseignements de psychologie du développement. En outre, ce déficit très lourd conduit les enseignants titulaires à intervenir très faiblement et très ponctuellement dans les enseignements méthodologiques et statistiques, assurés en majorité par les collègues (et de très nombreux chargés de cours !) de psychologie sociale et cognitive pour ce qui concerne les champs couverts communs à ces trois disciplines. Cependant, là encore, la spécificité de la psychologie du développement nécessiterait un plus lourd investissement des enseignants en méthodologie et statistiques.

Compte tenu de ce taux d'encadrement extrêmement faible, le Maître de conférences devra assurer son service au département de psychologie, dans la filière de psychologie du développement, de la Licence 1 au Master1, ainsi que dans le Master2 professionnel de neuropsychologie et psychologie du développement et le Master2 recherche. Il serait également souhaitable que le futur collègue puisse intervenir en méthodologie et statistiques.

Il est souhaitable – et urgent – que la psychologie du développement, 2^{ème} filière choisie en France par les étudiants (après la clinique), soit mieux reconnue et mieux considérée à Nice. Il est fondamental que nous puissions, au plus vite, bénéficier d'un nouveau poste d'enseignant chercheur pour nous épauler tant au niveau de l'enseignement qu'à celui de la recherche, ce dernier point étant d'autant plus capital que nous ne sommes actuellement que deux enseignants chercheurs à participer à la vie de la recherche au sein du département.

Enfin, le dernier rapport de l'AERES concernant l'évaluation de notre Université fait explicitement état du trop faible taux d'encadrement en psychologie (page 8), seule filière nommée évoquée à ce propos dans ce rapport.

Cette demande devrait être satisfaite, pour un fonctionnement optimal de la filière, dès la rentrée 2009.

Bilan des recrutements sur les 3 dernières années avec indicateurs quantitatifs

- 2004 : Professeur en psychologie du développement, 192 heures
- 2008 : MCF en psychologie du développement et psychologie différentielle, 192 heures